



## LYON 6ème – REQUALIFICATION DE LA PLACE EDGAR QUINET ET DE L'ALLEE VENDÔME SUD



### Concertation préalable : Notice de présentation

## SOMMAIRE

1. Arrêté .....	3	5.5. Synthèse du diagnostic .....	22
Périmètre du projet (annexé à l’arrêté).....	4	6. Les enjeux et objectifs du projet.....	23
2. Introduction.....	5	6.1. Enjeux urbains.....	23
3. Démarche et modalités de la concertation.....	6	6.2. Enjeux environnementaux .....	23
4. Situation et périmètre du projet.....	7	6.3. Enjeux sociaux .....	23
5. Diagnostic.....	8	7. Intentions d’aménagement.....	24
5.1. Contexte urbain et historique.....	8	7.1. Détail de l’aménagement proposé .....	24
5.1.1. Un espace public ceinturé par les mobilités.....	8	8. Références et exemples d’usages.....	27
5.1.2. Formes urbaines caractéristiques.....	10	8.1. Aménagement de la place Edgar Quinet.....	27
5.1.3. Une place vivante et animée .....	11	8.2. Aménagement de l’allée Vendôme entre l’église Saint Pothin et la rue Vauban.....	31
5.2. Contexte paysager .....	11	9. Les enjeux de la concertation .....	32
5.2.1. Un espace de respiration urbaine .....	11	10. Les étapes du projet .....	32
5.2.2. Ensoleillement.....	12		
5.2.3. Des espaces arborés.....	13		
5.2.4. Déficiences paysagères .....	13		
5.3. Usages et déplacements.....	14		
5.3.1. Modes actifs .....	14		
5.3.2. Transports en commun.....	17		
5.3.3. Accès et circulation véhicules.....	18		
5.3.4. Stationnement .....	19		
5.4. Synthèse de l’enquête urbaine et de l’atelier participatif des lycéens ..	21		

## 1. Arrêté

REPUBLIQUE FRANCAISE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

**ARRETE N° 2023-07-10-R-0522**

Commune(s) : Lyon 6ème

Objet : **Aménagement de la place Edgar Quinet entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe et rue Vendôme entre la place Edgar Quinet et la rue Vauban - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 9285

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2020-07-16-R-0563 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à madame Béatrice Vessiller, Vice-Présidente ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du projet place Edgar Quinet/rue Vendôme à Lyon 6ème ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

#### arrête

##### Article 1 - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les objectifs du projet sont :

- de développer un cadre de vie paysager au cœur de Lyon 6ème en renforçant la place du végétal et en améliorant le cycle de l'eau,
- d'améliorer le confort des modes actifs par la diminution de l'espace dévolu à la voiture et l'amélioration de l'accessibilité et des cheminements pour tous,
- de développer de nouveaux usages permettant à toutes et tous de profiter de cet espace public.

##### Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- la place Edgar Quinet ainsi que la rue Vendôme entre le nord de la place Edgar Quinet et la rue Vauban.

##### Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Lyon 6ème, à l'accueil, 58 rue de Sèze, aux horaires d'ouverture habituels.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com).

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent être déposées sur la boîte mail [concertation.quinetlyon6@grandlyon.com](mailto:concertation.quinetlyon6@grandlyon.com).

Une réunion publique sera programmée pendant la période de concertation à la Mairie de Lyon 6ème. Elle s'adressera à l'ensemble du public.

##### Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée d'environ un mois courant septembre 2023.

**Article 5** - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté et le plan de périmètre seront publiés sur le site internet de la Métropole.

Un avis indiquant la date d'ouverture et de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

Cet avis administratif sera affiché à la Métropole et à la Mairie d'arrondissement de Lyon 6ème.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

**Article 6** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

## Périmètre du projet (annexé à l'arrêté)

**Article 7** - Une copie du présent arrêté sera adressée à monsieur le Maire de Lyon 6ème.

**Article 8** - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 10 juillet 2023

Pour le Président,  
la Vice-Présidente déléguée,

*Signé*

Béatrice Vessiller

Publié le : 10 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture :  
069-200048977-20230710-309539-AR-1-1  
Date de télétransmission : 10 juillet 2023  
Date de réception préfecture : 10 juillet 2023



## 2. Introduction

La Place Edgar Quinet et l'allée Vendôme Sud constituent une respiration urbaine au cœur de l'espace urbain dense du 6<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Lyon. Aujourd'hui, ces espaces sont peu valorisés et leurs aménagements sont vieillissants. La voiture est omniprésente et les aménagements qui lui sont dédiés laissent peu de place aux modes actifs.

La Métropole et la ville de Lyon se sont engagées dans la conception d'une requalification de ces espaces qui doit permettre de renforcer la convivialité des lieux et d'implanter de nouveaux usages sur ce secteur.

Ce projet d'aménagement fait aujourd'hui l'objet d'une concertation préalable visant à enrichir les réflexions par des retours d'habitants et d'usagers.

Le présent dossier de concertation est établi conformément à l'arrêté n° 2023-07-10-R-0522, qui approuve les objectifs poursuivis par le projet de requalification de la Place Edgar Quinet et de l'allée Vendôme Sud, fixe les modalités de concertation préalable et prévoit que la concertation soit engagée à partir du 4 Septembre jusqu'au 4 Octobre 2023.

Le périmètre de cette concertation préalable concerne la Place Edgar Quinet et l'allée Vendôme Sud.

La place de cette concertation dans le calendrier du projet, ainsi que ses modalités sont présentées dans la suite de ce dossier.



Figure 1 : Vue de la Place Edgar Quinet et de la façade de l'église Saint-Pothin



Figure 2 : Vue de l'allée Vendôme au Sud de l'église St Pothin

### 3. Démarche et modalités de la concertation

Par arrêté n° 2023-07-10-R-0522, la Métropole de Lyon a défini les modalités de la concertation préalable ouverte au titre du 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable est ouverte pour une durée de 6 semaines, du 4 Septembre au 4 Octobre 2023.

L'objectif de la concertation préalable est d'associer, d'informer et de recueillir les remarques et suggestions du public sur ce projet d'aménagement.

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3<sup>ème</sup>.
- à la Mairie de Lyon 6<sup>ème</sup>, 58 rue de Sèze à Lyon 6<sup>ème</sup>.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel de la Métropole de Lyon : <https://jeparticipe.grandlyon.com>.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- L'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation décrivant le diagnostic et les enjeux du projet ainsi que les orientations d'aménagement,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur le questionnaire en ligne sur <https://jeparticipe.grandlyon.com>.

Une réunion publique est programmée, le 7 septembre 2023 en mairie de Lyon 6ème. Elle s'adressera à l'ensemble du public.

Le bilan qui sera tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet.

Les contributions de chacun sont donc essentielles pour nourrir les réflexions et aider la Métropole et la Ville de Lyon à proposer un projet conforme aux attentes des habitants et usagers de cette place.

## 4. Situation et périmètre du projet

Situées dans le 6ème arrondissement de la ville de Lyon, la Place Edgar Quinet et l'allée Vendôme Sud constituent un espace de respiration urbaine. Attenants à l'église Saint Pothin ainsi qu'au Lycée Edouard Herriot, c'est un espace convivial qui accueille notamment des usages de jeux pour enfants, des assises, ainsi que le parvis du lycée qui constitue un espace d'attente et d'échanges pour les lycéens.

Le périmètre du projet d'aménagement est encadré par :

- L'Avenue du Maréchal de Saxe à l'Ouest
- A l'est : la rue Vendôme et l'église Saint Pothin pour la partie Nord (côté Place Edgar Quinet) et le stade Edgar Quinet pour la partie Sud du périmètre
- La rue Vauban au Sud
- La limite de la place Edgar Quinet au Nord

Le périmètre du projet mesure aujourd'hui environ 8 500m<sup>2</sup> suivant le schéma ci-contre (périmètre bleu).

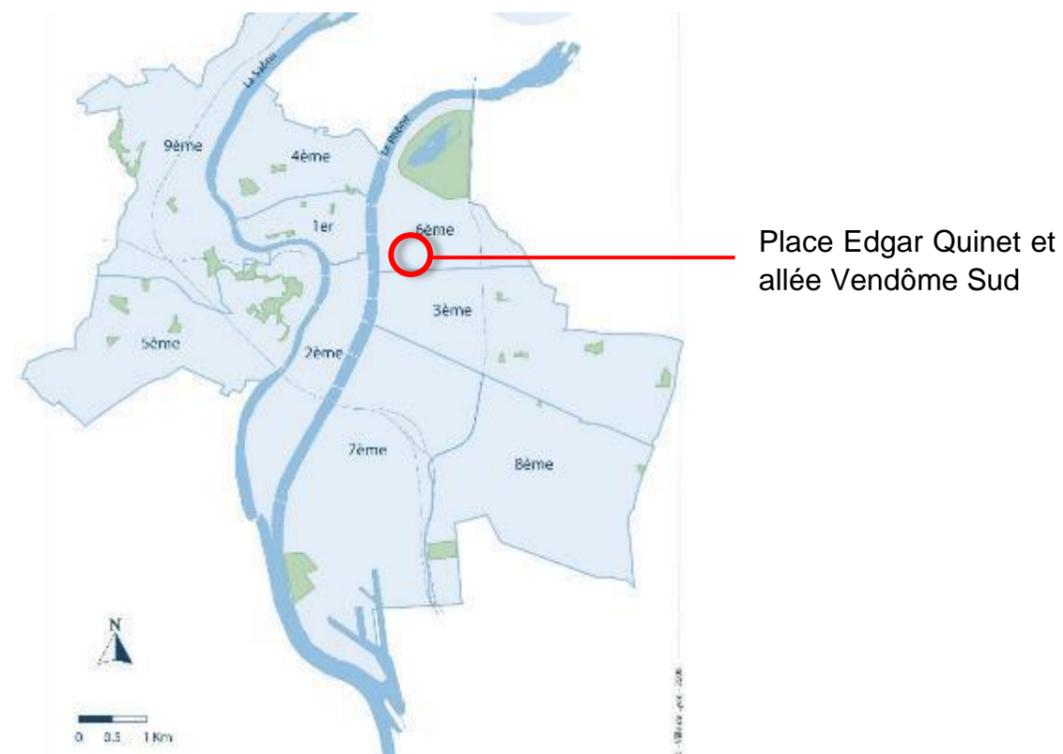


Figure 3 : localisation du secteur d'étude à l'échelle de la ville de Lyon – source : cartotheque de la ville de Lyon



Figure 4 : périmètre projet à l'échelle du 6ème arrondissement

## 5. Diagnostic

### 5.1. Contexte urbain et historique

#### 5.1.1. Un espace public ceinturé par les mobilités

Jusqu'à la fin du 18ème siècle, la rive gauche du Rhône est très peu urbanisée. Il faut attendre la création de grands axes structurants ainsi que la construction de l'église Saint-Pothin pour apprécier les évolutions de la place Edgar Quinet et de la rue Vendôme.

#### De 1839 à 1920 :

L'Eglise St Pothin a été édifée en 1843 par l'architecte Christophe Crépet (*sur le plan de 1839 ci-contre, il s'agit d'une représentation provisoire de son implantation*).

L'ensemble des rues actuelles est tracé (hormis les rues Louis Blanc, Créqui prolongée et Bossuet prolongée). Les alignements d'arbres précèdent les constructions et viennent structurer l'espace. A cette époque ce secteur fait partie des lieux de promenades et de divertissements des lyonnais.

Le tramway apparaît dans les années 1880 et le secteur est directement impacté par cette innovation des transports en commun. Le tramway à traction animale passait par l'actuelle rue Bossuet, tandis que le tramway électrifié (à partir de 1893) passait directement sur la place Edgar Quinet, en prenant soin de contourner l'église de part et d'autres (*tracé en pointillés violet sur le plan de 1920*). L'itinéraire permettait de relier Perrache à Cusset en passant par Brotteaux.

Construction du lycée Edouard Herriot en 1902 (architecte Delorme).

#### De 1920 à 1947 :

Les perspectives sont augmentées grâce aux structures arborées qui marquent les différentes évolutions et les percées urbaines.

C'est dans les années 1950 que les lignes de tramway seront fermées, l'activité ne survivant pas à l'après seconde guerre mondiale, avec la mise en place de trolleybus, d'autobus mais aussi la politique du « tout voiture ». Dans sa géométrie, l'ancienne emprise du tramway est aujourd'hui occupée par l'emprise des voies dédiées aux voitures qui ceinturent l'espace public.

#### De 1947 à 2022 :

Depuis 1947, on ne constate pas d'évolution notable de la géométrie de la place ni de la rue Vendôme. On observe cependant une évolution quant à la structure arborée. Si elle a pris plus d'envergure depuis 1947, on remarque également un mitage dans les alignements d'arbres. En effet, certains sujets ont dû être abattus, en raison principalement de la présence de chancre coloré sur les platanes.

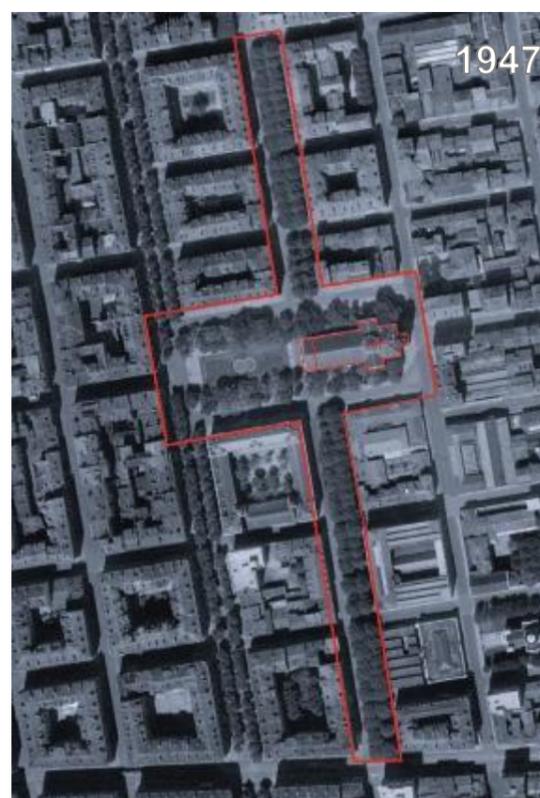
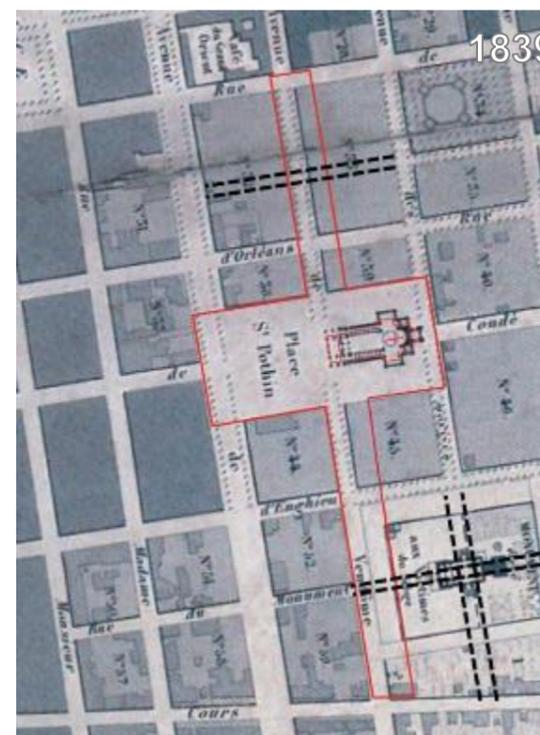


Figure 5 : Vues en plans de la place Edgar Quinet et de la rue Vendôme à différentes époques

### Evolution des usages

Au fil des années, la géométrie de la place a évolué de façon à implanter différents usages.

Au départ pensée comme un large espace minéral, la place n'était historiquement pas clôturée, ce qui permettait aux usagers de la traverser de toute part.

Aujourd'hui, la place Edgar Quinet possède une plus grande présence végétale, qui pourrait cependant encore être améliorée par endroits.

Les études du service de la ville de Lyon ci-dessous démontrent les différentes orientations d'aménagement dans les années 1920 : un jardin régulier, géométrique et symétrique ou un tracé plus en courbes.

On peut noter également l'importance de la pièce d'eau, au cœur des réflexions de 1920, qui est toujours actuellement au cœur de cet espace.

Aujourd'hui, la volonté de créer un jardin a laissé place à la forme d'un square, plus propice à recevoir différents usages comme des jeux pour enfants.

C

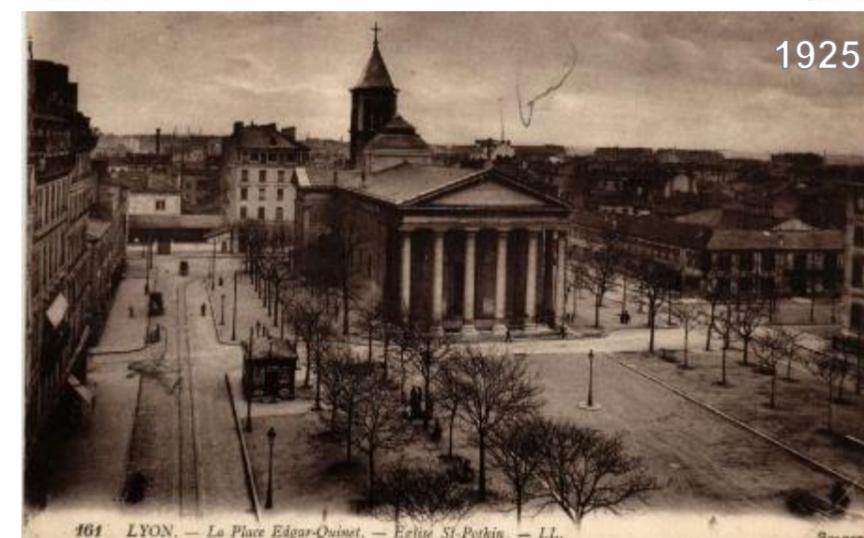
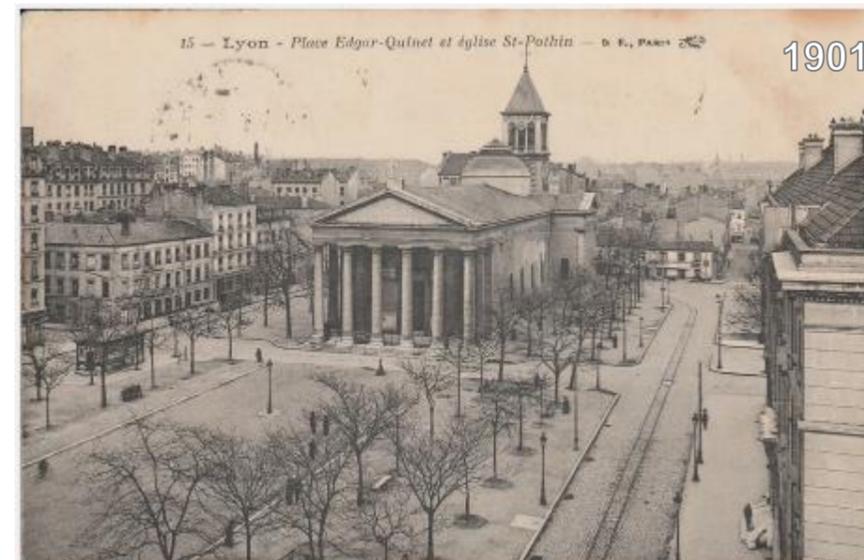


Figure 6 : Etudes pour la conception du jardin de la place Edgar Quinet - Services de la Ville de Lyon – De 1920 à 1924

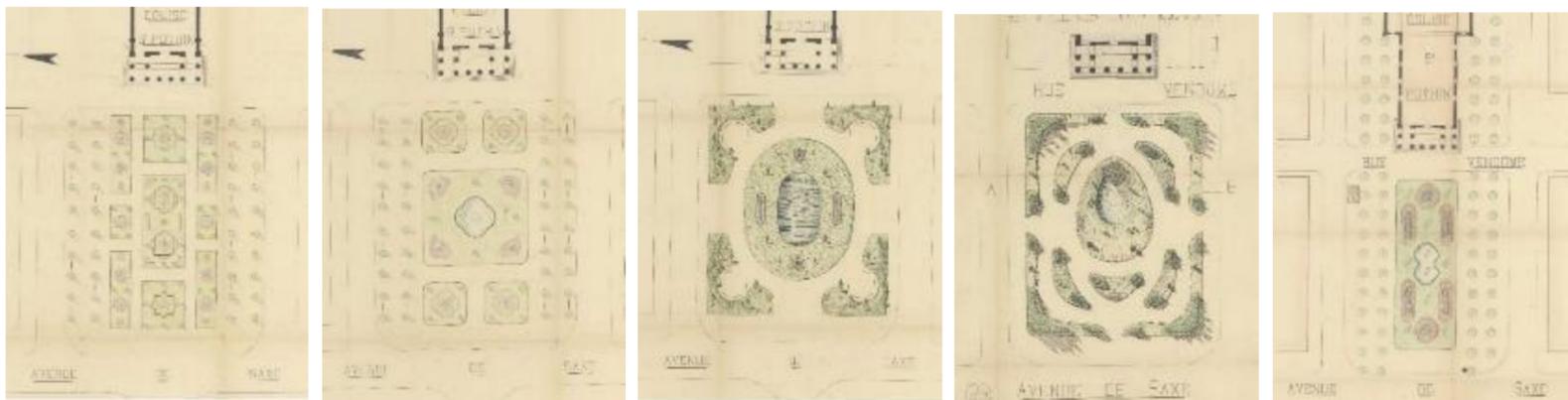


Figure 7 : Photographies de la place Edgar Quinet à différentes époques

### Un cadre bâti remarquable

Les aménagements seront soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) : le projet devra respecter le patrimoine architectural, l'histoire des lieux et l'esprit de conception originel de l'espace public.

#### Construction en 1843 de l'Eglise Saint Pothin

Mesures de protection : L'église en totalité, y compris son autel (cad. BK 154) : inscription par arrêté du 2 mai 2007



**Création de l'actuel lycée Edouard Herriot en 1902** (anciennement premier lycée de jeunes filles de Lyon).



**Chapelle Sainte Croix, édifiée en 1901**, composée d'une crypte contenant des ossuaires



### 5.1.2. Formes urbaines caractéristiques

L'espace étudié dispose d'une orthogonalité et d'une régularité héritée de la trame Morand. La densité bâtie est forte mais des espaces publics y sont répartis de manière régulière.

On peut observer une symétrie remarquable entre la place Edgar Quinet et la place Puvis de Chavanne par rapport au cours Franklin Roosevelt.

L'axe Est-Ouest de l'Eglise St Pothin est majeur et forme à la fois la composition très symétrique de la place Edgar Quinet mais également une liaison inter quartiers formée par la rue Bugeaud, qui se prolonge à l'Ouest par la passerelle du collège jusqu'à la rue Ménéstrier et le lycée Ampère, et à l'Est jusqu'à la place du général Brosset et la gare des Brotteaux.

La place Edgar Quinet offre une ouverture directe sur les quais du Rhône ainsi qu'un potentiel de respiration urbaine dans la trame architecturale dense du quartier.

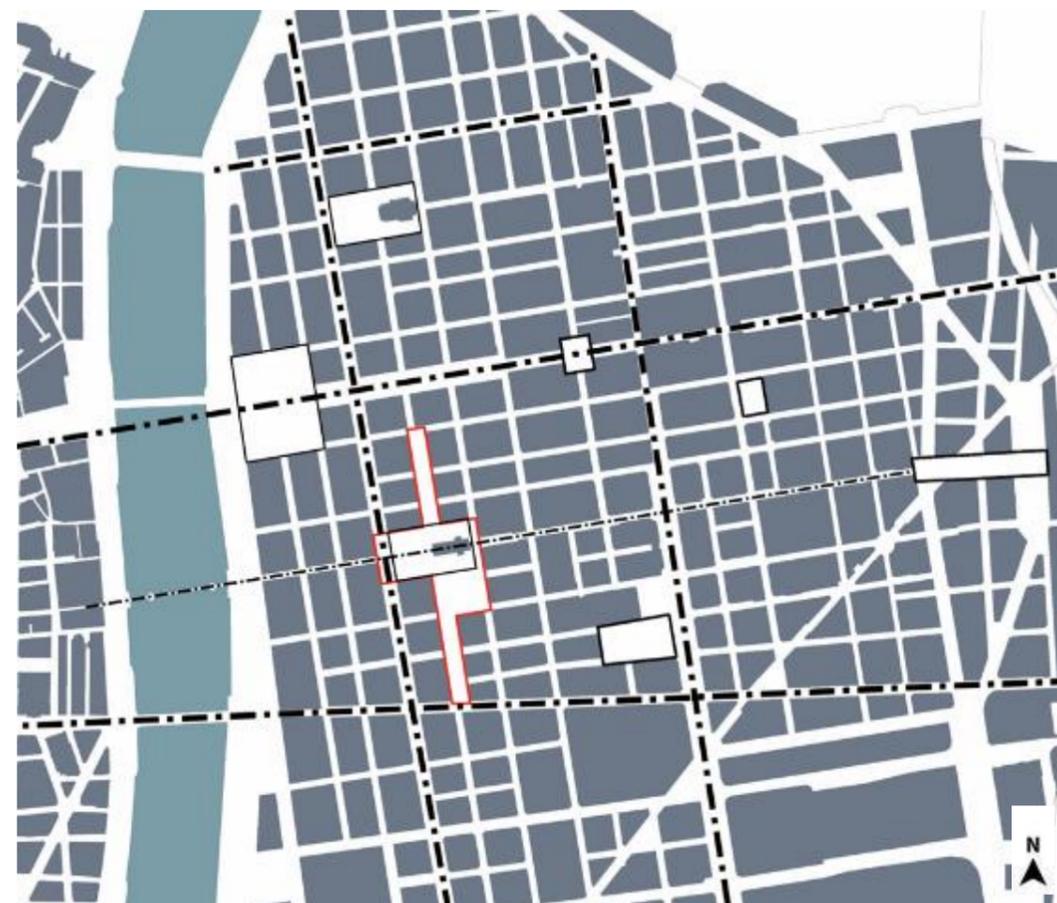


Figure 8 : Cartographie de la morphologie urbaine du quartier entourant la place Edgar Quinet et la rue Vendôme

### 5.1.3. Une place vivante et animée

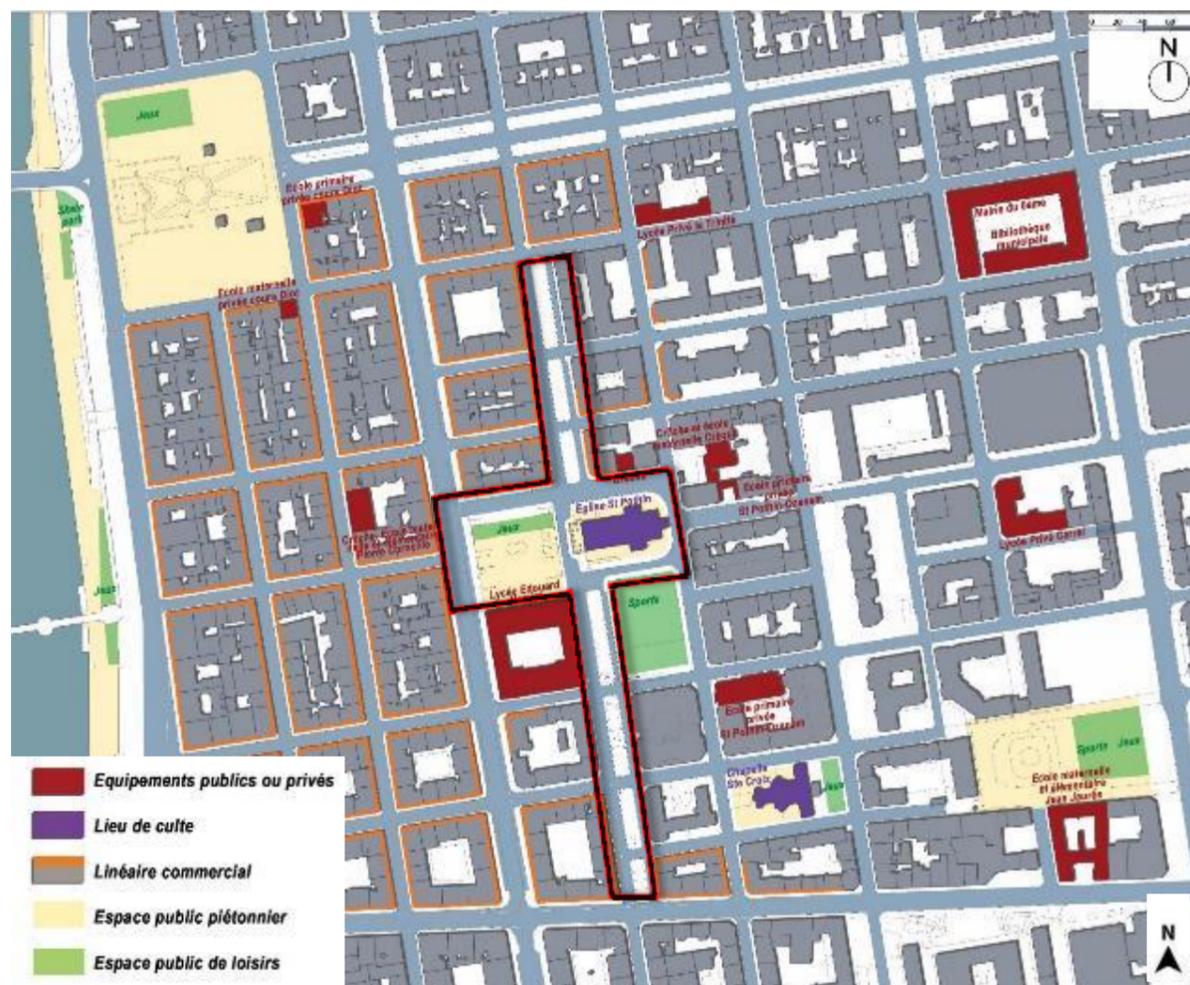


Figure 9 : Cartographie des fonctionnalités urbaines du quartier entourant la place Edgar Quinet et la rue Vendôme

Le quartier dispose de nombreux équipements scolaires et de la petite enfance situés en particulier autour de la place Edgar Quinet : 3 écoles maternelles-primaires et 3 crèches à moins de 200 mètres.

On observe un linéaire ininterrompu de RDC commerciaux entre les quais et la rue Vendôme, celle-ci marquant une transition entre le quartier Ouest commerçant et le quartier plus résidentiel à l'Est.

Les espaces publics disposent tous d'espaces de jeux ou de sport mais de taille relativement réduite, au regard de la densité d'habitants.

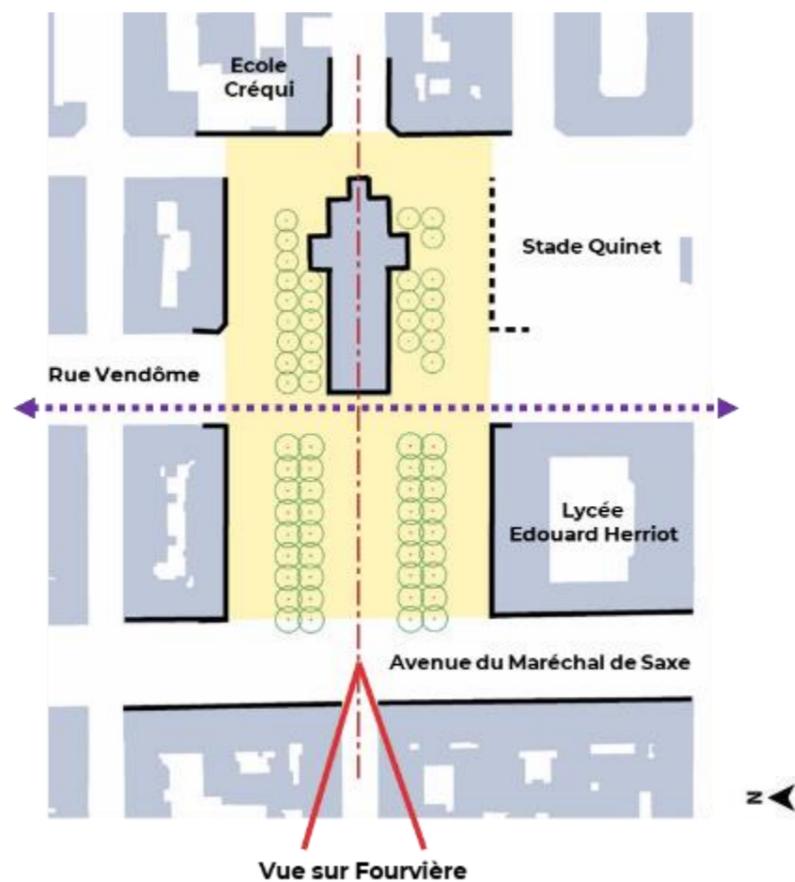
## 5.2. Contexte paysager

### 5.2.1. Un espace de respiration urbaine

Les caractéristiques majeures de cet espace sont :

- L'orthogonalité et la régularité de la trame Morand
- La forte densité bâtie
- L'importance de l'axe Est-Ouest de l'Eglise Saint-Pothin et sa composition très symétrique
- L'ouverture directe sur les quais du Rhône depuis la place
- Le potentiel de respiration urbaine dans la trame architecturale dense

Le secteur concerné par l'étude est composé de nombreux arbres, d'un espace de pelouse ainsi que d'une fontaine qui apporte de la fraîcheur lors de la saison estivale.



### 5.2.2. Ensoleillement

L'analyse de l'ensoleillement de l'espace a permis d'identifier :

- Un secteur bien ensoleillé en hiver et ombragé en été grâce à la présence des arbres à l'Ouest de la Place Edgar Quinet
- Un secteur très ombragé au Nord de l'église Saint-Pothin et à l'inverse un secteur très ensoleillé au Sud de l'église
- Un secteur ombragé sur l'allée Sud de la rue Vendôme grâce à la hauteur des platanes ainsi que celle des bâtiments

- Espace ensoleillé à très ensoleillé
- Espace ombragé à très ombragé

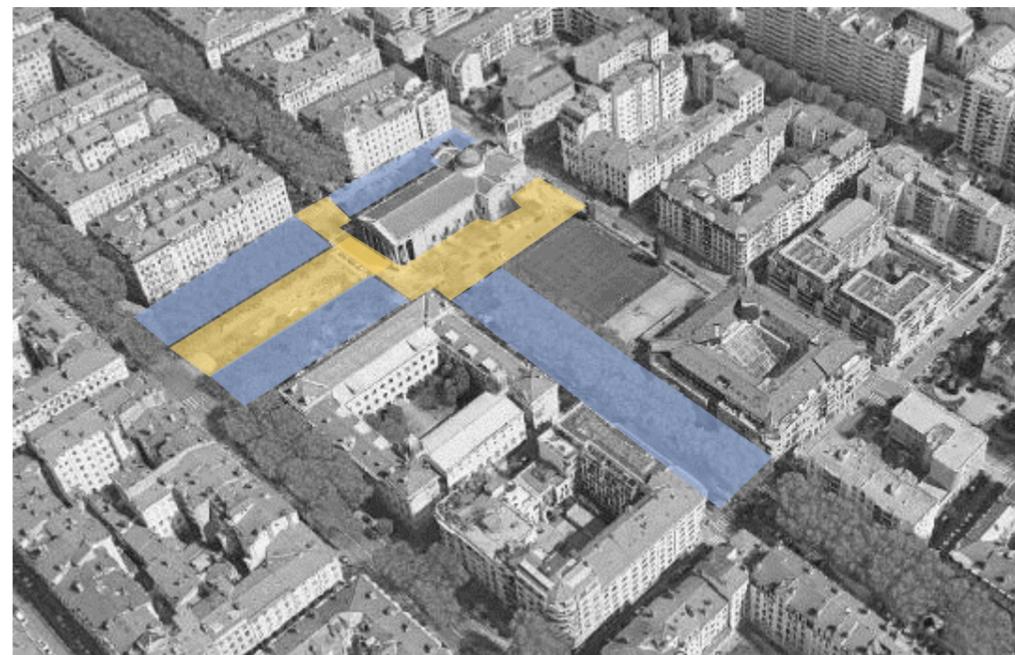


Figure 11 : Illustration des espaces ombragés et ensoleillés du secteur étudié



Figure 10 : Vue sur Fourvière et appel du bâtiment de l'église et des arbres depuis les quais

### 5.2.3. Des espaces arborés

La place Edgar Quinet bénéficie d'un bel alignement d'arbres formant deux double rangées orientées Est-Ouest et encadrant l'Eglise. Il s'agit de noyers du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia*) plantés en 1995 sur la partie square ; les arbres situés de part et d'autre de l'église sont plus jeunes. Les racines de ces arbres qui poussent en surface ont tendance à dégrader les revêtements en place.

Les arbres d'alignement de la rue Vendôme sont des platanes (*Platanus x hispanica*) presque centenaires. Ils ont été plantés tous les 7-8 mètres, contre 11-15 mètres sur l'avenue Maréchal de Saxe, ce qui leur donne une vraie présence, prolongeant le linéaire des façades entre la rue de Sèze et le cours Lafayette, réduisant ainsi l'impression de largeur de la rue. Ceci a également impliqué une taille sévère des arbres et donc un houppier très haut. Un certain nombre d'arbres ont déjà été abattus en raison de la présence de chancre coloré. Ces arbres souffrent notamment de la présence des voitures car les pieds des arbres ne sont pas protégés et sont tous abimés par le passage des voitures sur leur système racinaire.

### 5.2.4. Déficiences paysagères

Malgré une forte présence arborée via des alignements d'arbres ainsi qu'une surface engazonnée d'environ 800m<sup>2</sup>, l'espace reste majoritairement minéral et aménagé pour la circulation des véhicules (asphalte, enrobé, stationnements...). La circulation vient ceinturer les différents espaces de déambulations piétonnes et crée une césure entre les différents espaces.



Figure 12 : Voirie et circulation au pied de l'église Saint-Pothin



Figure 13 : Arbres de la place Edgar Quinet et de la rue Vendôme et dégradations racinaires

### 5.3. Usages et déplacements

#### 5.3.1. Modes actifs

##### Parcours piéton

Il s'agit d'un secteur avec des largeurs de trottoir globalement aux normes, voire plus larges sur les axes Nord-Sud (à l'exception de la rue Vendôme Nord) avec des axes Est-Ouest plus étroits et contraints, et donc moins confortables. La plupart des traversées piétonnes est majoritairement dotée d'abaissements de trottoirs. Le périmètre opérationnel concentre cependant un grand nombre de lacunes piétonnes notamment :

- **Aucun espace dédié aux piétons sur le terre-plein central** de la rue Vendôme
- De nombreuses **absences de passages piétons dans la continuité des trottoirs**
- Sur les 18 traversées qui ne sont pas abaissées, 8 sont directement liées à l'allée centrale de Vendôme. (44%)
- 15% des accidents impliquant des piétons ont eu lieu dans un carrefour avec une absence de traversée.

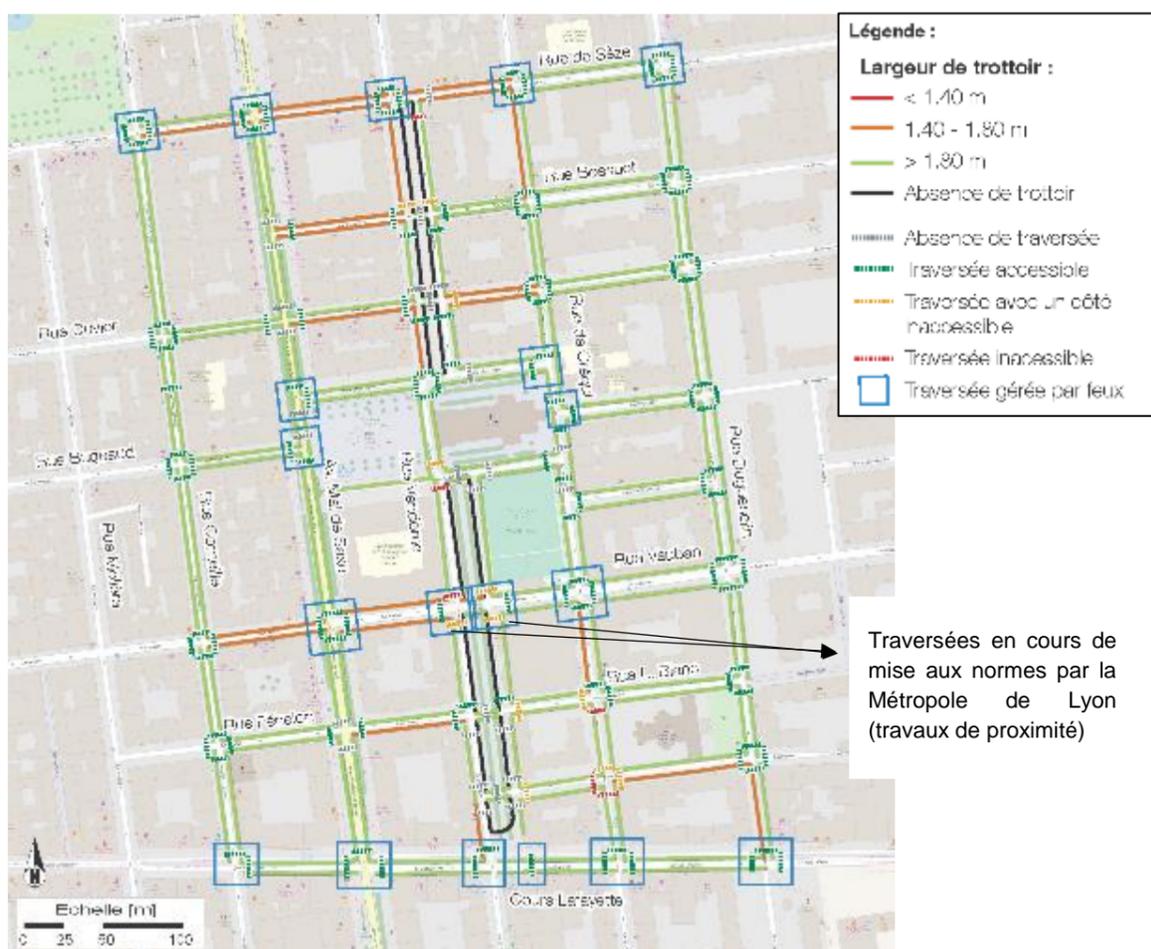


Figure 14 : Largeur des trottoirs et accessibilité des traversées

Enfin, la présence de places de stationnement entre le square et l'église masque les piétons traversant entre l'église et le square, en dehors des traversées aménagées de part et d'autre de l'église.

##### Usages piétons – Place Edgar Quinet

La place dispose de deux parties distinctes au niveau des usages.

La partie Nord comprend l'espace square qui occupe la partie centrale et qui est actuellement délimité par une clôture.



Cet espace public est très fréquenté et en particulier l'espace square, qui accueille des mobiliers de jeux aujourd'hui obsolètes et inadaptés pour accueillir un grand nombre d'enfants, et concernant plutôt les moins de 6 ans.

Cette zone du square est plus ensoleillée et donc particulièrement agréable en hiver, les bancs sont très utilisés. Des services et commerces occupent tout le RDC côté Nord, dont un bar et un restaurant disposant d'une terrasse.

La partie centrale de la place est composée d'un espace de pelouse, très fortement utilisé (et donc régulièrement dégradé) et d'un bassin mettant en représentation la façade de St Pothin.



Figure 15: Illustrations des usages de la place Edgar Quinet, côté Nord – au niveau du square

La présence du lycée Edouard Herriot génère des regroupements essentiellement devant l'entrée de l'établissement, qui peuvent être importants à certains moments de la journée.

Du mobilier assis-debout et des tables d'échec ont été installés sous l'allée d'arbres faisant le pendant de la partie square mais en dehors de la clôture.

L'espace devant le lycée n'a pas été aménagé depuis le déclassement de la voirie entre la rue Vendôme et l'avenue de Saxe ; une station velo'v a été installée ainsi que des arceaux vélos très utilisés mais l'espace est surdimensionné, peu accueillant, et souvent à l'ombre.

Cette rue est fermée par des blocs bétons, dont certains laissent néanmoins la possibilité d'un passage pour les véhicules de livraison à destination du lycée.

Les toilettes sont très visibles.



L'église Saint-Pothin dispose d'un porche péristyle, mais l'espace est un peu réduit lorsqu'il y a des attroupements. Des accès secondaires existent sur le côté de l'édifice. Certains conflits peuvent exister entre les piétons et les véhicules car le trottoir attenant au porche de l'église est étroit et ne permet pas d'accueillir un grand nombre d'usagers. Le stationnement en face de l'église crée un obstacle à la déambulation piétonne et la voirie marque une rupture entre le côté Ouest de la place Edgar Quinet et le côté Ouest attenant à l'église.



Figure 17: Illustration de la forte présence des véhicules en face du porche de l'église Saint-Pothin



Figure 16 : Illustrations des usages de la place Edgar Quinet, côté Sud – devant le Lycée

## Parcours et stationnements cycles



Figure 18 : Plan des aménagements cyclables et des stationnements cycles

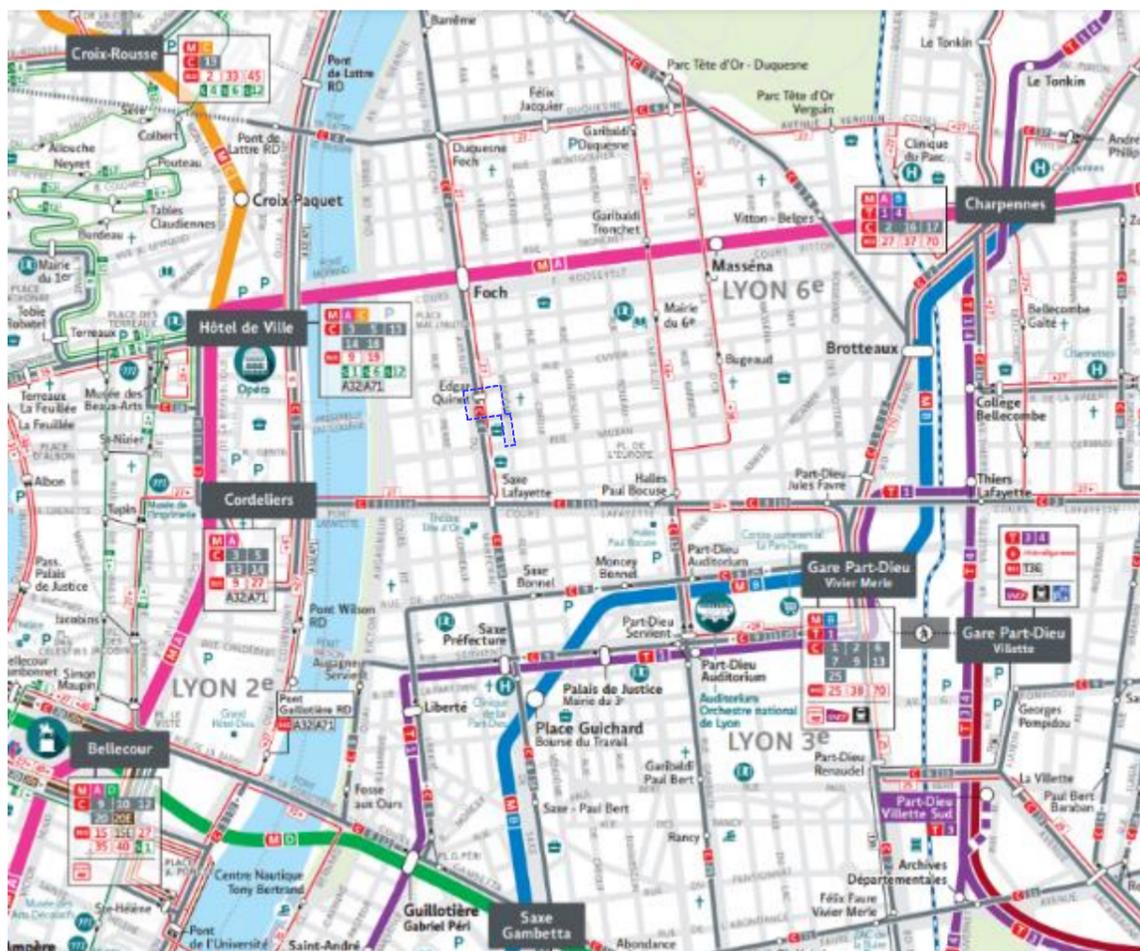


Le secteur est globalement bien aménagé pour les vélos avec un maillage des aménagements cyclables continus (bandes cyclables et DSC).

Concernant le stationnement, le secteur dispose également d'un bon maillage d'arceaux vélos et d'une station vélo'v attenante au lycée Edouard Herriot et très utilisée par les lycéens et les étudiants de l'établissement.

On constate quelques stationnements sauvages de vélos résultant probablement d'une forte demande sur le secteur.

### 5.3.2. Transports en commun



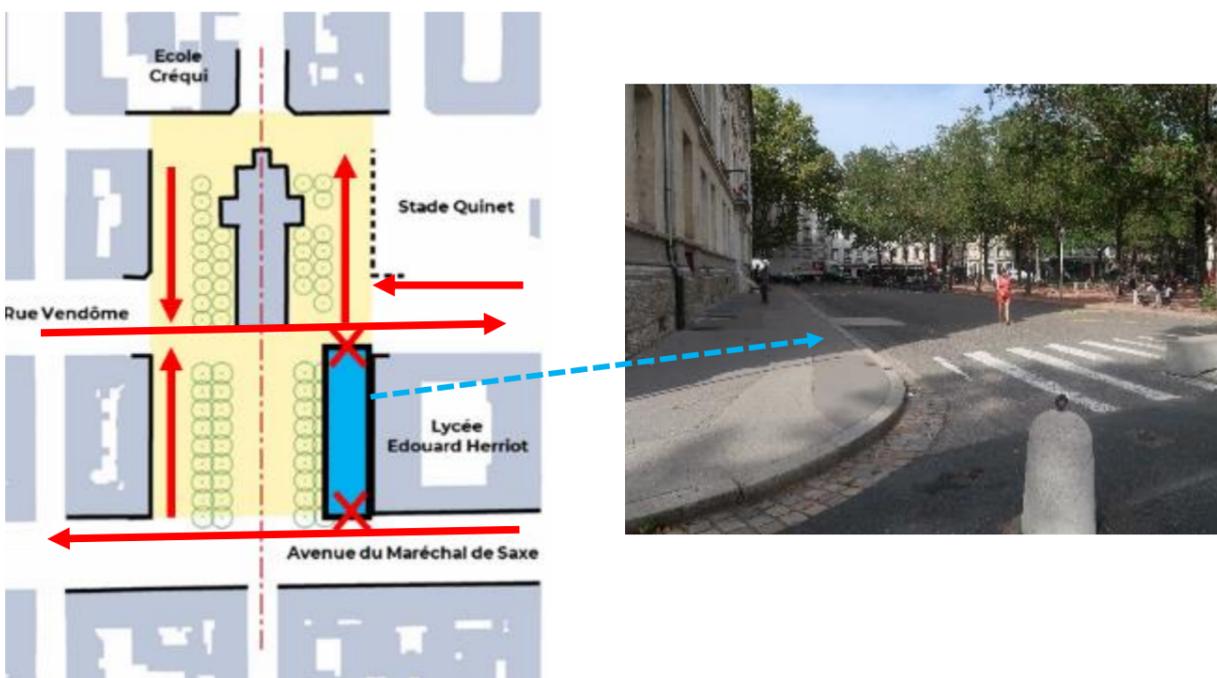
Un périmètre à proximité de plusieurs lignes fortes de transports en commun :

- Lignes de bus majeures : C3, C13 (Lafayette) et C4 (Saxe)
- Métro (ligne A)
- Des lignes de bus : 27 sur Saxe
- Absence de lignes TC sur Vendôme

Tous les arrêts de bus et stations de métro à proximité de notre périmètre sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### 5.3.3. Accès et circulation véhicules

Seule la voie attenante au lycée Edouard Herriot est aujourd'hui fermée à la circulation, permettant aux lycéens de bénéficier d'un espace de regroupement sécurisé en face de l'établissement. Une étude de circulation a également été menée sur le secteur.



Depuis mars 2022, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h. Cette zone 30 a permis l'aménagement de double-sens cyclables sur le périmètre.

Le secteur d'étude, densément maillé et relativement facile d'accès, est épargné par la congestion et les fortes densités de trafic malgré sa proximité au centre-ville.

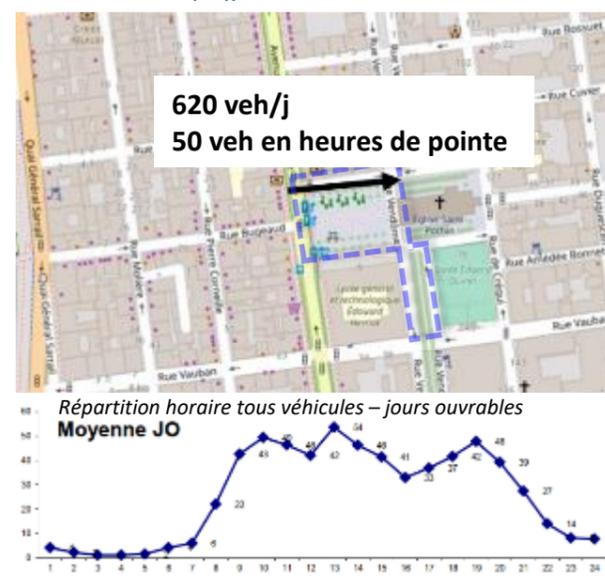
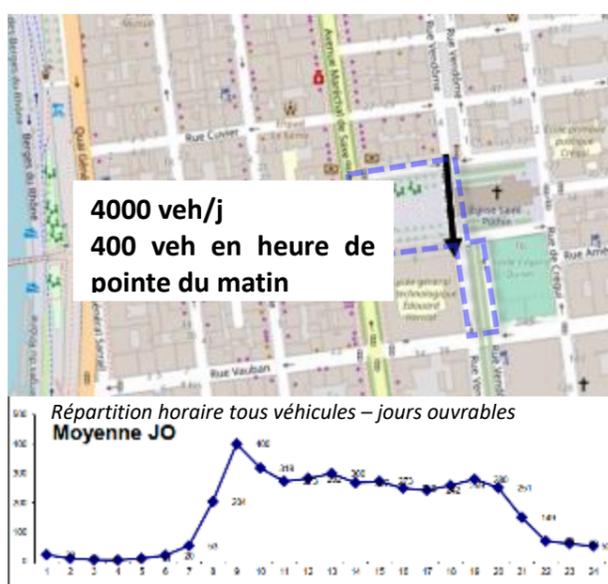
Toutefois, la rue Vendôme supporte un trafic important de 4000 veh/j, en diminution sur les dernières années. Les analyses du trafic démontrent qu'elle joue le rôle d'une voirie inter-quartier permettant de transiter en Nord-Sud sur des distances relativement longues à l'intérieur de la ville de Lyon. Large, fluide, la rue Vendôme reste cependant empruntée à une vitesse raisonnable, et est un secteur peu accidentogène, alors même que les modes actifs sont clairement peu protégés : trottoirs étroits, traversées peu fréquentes, absence d'espace piétons sur le terre-plein, ...

La voiture, en stationnement ou en circulation, est très présente, et consomme l'essentiel de l'espace public constituant un enjeu de meilleure répartition de l'espace entre les différents modes évident sur le périmètre opérationnel.

Figure 20: Schéma des sens de circulations des véhicules et illustration de la fermeture à la circulation côté lycée

Figure 21 : Trafic actuel rue Vendôme – comptages réalisés en février 2023

Figure 22 : Trafic actuel contre-allée Nord place Quinet – comptages réalisés en février 2023



### 5.3.4. Stationnement

Le périmètre d'étude dispose de 115 places de stationnement, dont 37 sont situées directement sur la Place Edgar Quinet. L'allée Vendôme, entre l'église et la rue Vauban comporte 62 places (places côté lycée + sous les arbres + contre-allée le long du Stade). Une enquête de stationnement a été menée en septembre 2022 sur le périmètre d'étude, il en ressort que cet espace en centre-ville connaît une occupation élevée du stationnement à toute heure avec un taux d'occupation moyen sur la journée supérieur à 90%. La nuit, des places restent cependant disponibles et il s'agit d'un secteur fréquemment utilisé par les non-résidents. L'offre de stationnement sur le périmètre élargi est présentée ci-dessous. Une enquête réalisée en 2019 a permis de détailler la typologie des usagers du stationnement sur voirie sur ce périmètre élargi, dont un extrait est présenté ci-contre en figure 24.

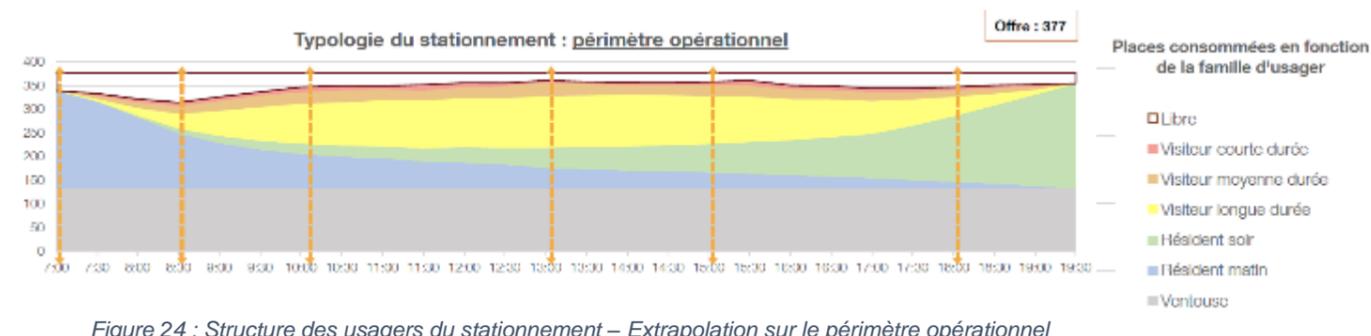


Figure 24 : Structure des usagers du stationnement – Extrapolation sur le périmètre opérationnel

Ci-après, quelques extraits de l'analyse de l'enquête de stationnement réalisée en septembre 2022 aux abords de la Place Edgar Quinet, auprès de 273 personnes venant stationner / récupérer leur véhicule.

#### Réponses des résidents Lyon 6 :

Parmi les 34% de personnes interrogées résidentes Lyon 6 :

- 61% possèdent au moins un véhicule, 31% 2 véhicules.
- Seules 29% des personnes disposent d'une place privative au domicile, parmi elles :
- 30% utilisent l'espace public car elles possèdent plusieurs véhicules,
- 26% car elles stockent autre chose sur cette place.

#### Réponses des NON résidents Lyon 6 :

Parmi les 66% de personnes interrogées non-résidentes Lyon 6 :

- 51% se garent là car elles habitent à côté, mais pas à Lyon 6 => Lyon 3 principalement
- 29% déclarent se garer là **par opportunisme** car il y avait de la place
- 21% déclarent se garer là car il y a souvent de la place ici.

#### Report modal potentiel :

- Une forte part de répondants qui **pourrait utiliser un autre mode que la voiture (51%)**
- Mais une part de **volonté de changement de mode plus basse (29%)**

Figure 25 : Extraits de l'analyse de l'enquête stationnement réalisée en septembre 2022 sur le périmètre d'études

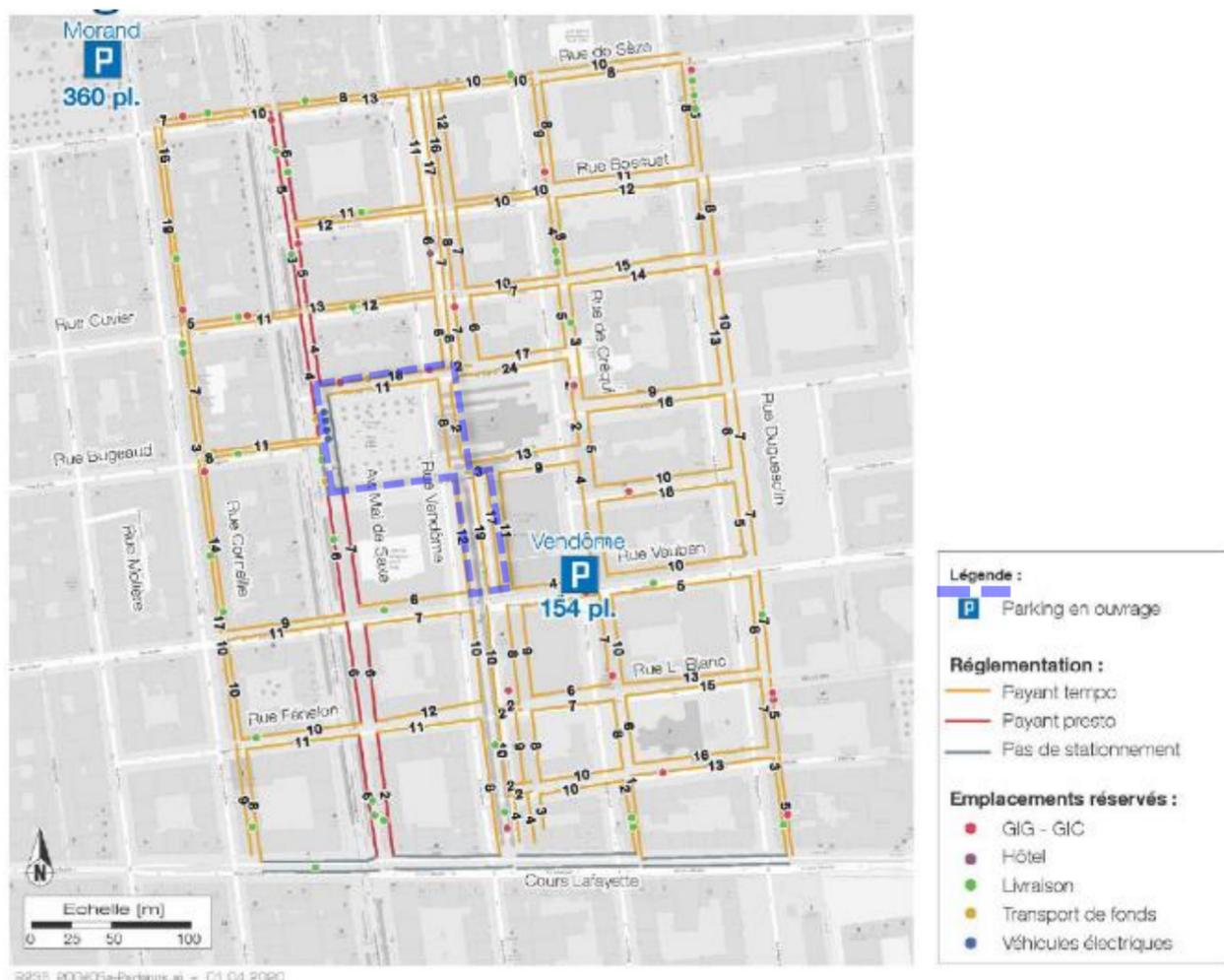


Figure 23 : Offre de stationnement sur le secteur d'études et ses alentours

**Visite de site 06/09/2022**

Stationnements contre-allée église



Stationnements église/lycée



Stationnements devant l'église



Stationnements rue Vendôme



Stationnement sur contre-allée Vendôme



Arrêt livraison sur bande cyclable



Arrêt livraison sur bande cyclable

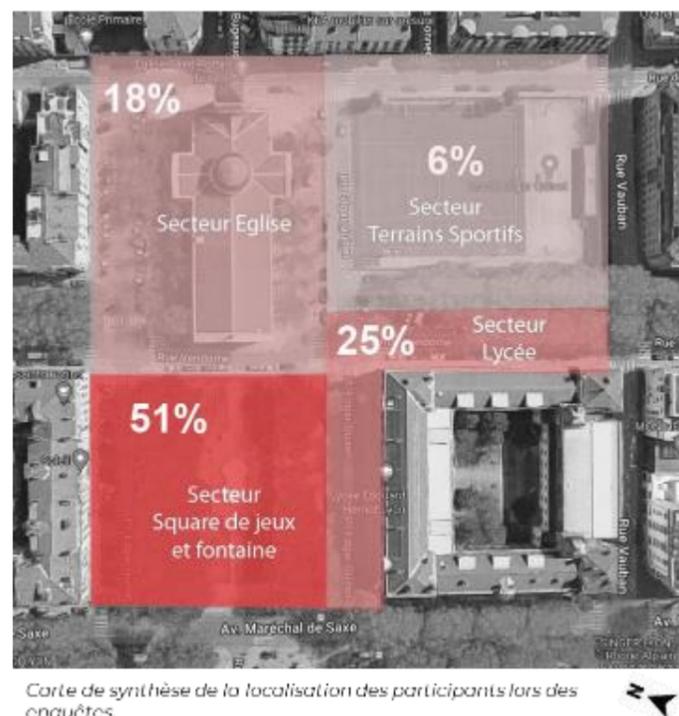
Figure 26 : Photographies du stationnement sur le secteur d'études

Le stationnement tel qu'implanté aujourd'hui est source de conflits d'usages quant à la cohabitation avec les autres modes, notamment entre les cyclistes et les conducteurs stationnés en épi sur la rue Vendôme.

## 5.4. Synthèse de l'enquête urbaine et de l'atelier participatif des lycéens

### Enquête urbaine

Afin de compléter le diagnostic par des retours issus du terrain, une enquête urbaine a été menée fin septembre 2022 directement sur le secteur d'études. Elle a permis de récolter l'avis de 55 personnes.



- La majorité des personnes interrogées se situait sur le secteur square de jeux/fontaine (28/55). On remarque globalement une occupation forte de la moitié de l'espace public disponible à l'Ouest, et moins d'occupation à l'Est.
- La majorité des personnes interrogées étaient assise, ou en position statique (38/55). Cela reflète des pratiques de repos sur cet espace public, plus que de passages.

- considèrent qu'il y a peu de jeux pour enfants (24/55)
- estiment que le patrimoine architectural est assez mis en valeur (39/55).

Les usagers ont exprimé les éléments qu'ils aimeraient modifier et/ou ajouter à cet espace public. Ces éléments sont résumés ci-dessous :



Figure 27 : Résumé des souhaits des usagers interrogés en termes d'aménagements à venir sur la place Edgar Quinet et l'allée Vendôme Sud

On note dans ces résultats la présence forte des usagers de plus de 40 ans ainsi que celle des lycéens, avec moins de jeunes actifs présents sur cet espace public.

Les personnes interrogées :

- vivent dans le quartier/dans l'arrondissement (31/55)
- utilisent cet espace plusieurs fois par semaine (36/55)
- utilisent cet espace plutôt en semaine (36/55)
- considèrent que l'espace public est accessible/facile à pratiquer (50/55)
- trouvent l'espace public agréable (45/55)
- estiment qu'il n'existe pas de conflits entre les piétons et les véhicules sur cet espace public (45/55)
- estiment qu'il n'y a pas de conflits entre les piétons et les vélos/trottinettes (33/55)
- estiment qu'il n'existe pas de conflits entre les vélos/trottinettes et les véhicules (35/55)
- considèrent qu'il y a assez de végétation sur cet espace public (28/55), à quasi égalité avec les individus qui considèrent qu'il y a peu de végétation sur cet espace public (27/55)
- se sentent en sécurité dans cet espace public (50/55)

### Atelier participatif avec les étudiants du lycée Edouard Herriot

Un atelier a été mené en mars 2023 avec les élèves du Conseil de la Vie Lycéenne (élèves élus de chaque niveau). Environ 15 élèves ont participé. Ils ont pu exprimer leurs envies en termes d'aménagements sur le secteur d'études concerné, qui se résumant comme ci-après :

- Faire du parvis du lycée un espace agréable pour le piéton : sol uniforme (suppression trottoir, amélioration accessibilité PMR)
- Implanter du mobilier convivial : à proximité directe du lycée et dans le square (banquettes, tables de pique-nique notamment)
- Proposer des espaces calmes (transats) et des espaces dynamiques sur la place (ajouter un espace sportif - tables de ping-pong ou parcours sportif)
- Conserver l'espace de jeux pour enfants en diversifiant l'offre pour les plus âgés
- Créer de nouveaux accès au square afin d'y accéder directement depuis le lycée
- Amplifier l'offre de stationnement cycles, proposition de décalage vers la façade
- Supprimer la voirie au Nord de la place pour retrouver une symétrie sur la place
- Végétaliser plus massivement (arbres, massifs et espaces enherbés)

A cela s'ajoute les besoins de sécurité et notamment le souhait de l'administration qui est de pouvoir conserver un espace libre et sans obstacle devant le lycée, pouvant permettre le regroupement des élèves en cas d'alerte incendie.



Figure 28 : Photographies de l'atelier participatif avec les étudiants du lycée Edouard Herriot

### 5.5. Synthèse du diagnostic

Le diagnostic présenté permet de mettre en exergue les atouts et déficiences du site comme suit :



#### ATOUTS

- L'un des rares espaces de respiration de l'arrondissement en dehors des quais
- Présence d'éléments de nature : arbres, eau (fontaine) et verdure
- Espace calme bénéficiant d'une bonne exposition : espace ensoleillé l'hiver, et ombragé l'été
- Présence de nombreux mobiliers urbains, notamment d'assises qui permettent aux usagers de se poser
- Large espace qui peut accueillir différents usages et différents usagers
- Espace large dédié aux piétons, notamment devant le lycée
- Espace animé et convivial (présence de commerces, de services, du lycée et de l'église)
- Présence de jeux pour enfants et d'aménagements sécurisés pour les enfants
- Bonne desserte des transports en commun, bonne situation géographique (à proximité du Rhône)



#### DYSFONCTIONNEMENTS

- Présence importante des voitures au détriment des piétons, de la santé des arbres et de la perméabilité des sols
- Des revêtements disparates et en mauvais état, non adaptés aux usages, ne permettant pas une déambulation sécurisée par tous de l'espace public
- Une cohabitation complexe entre le stationnement et les platanes existants sur la rue Vendôme, pouvant nuire à la bonne santé des arbres
- Surfréquentation qui amène à une dégradation rapide des espaces verts et à des problèmes de propreté dans l'espace de jeux pour enfants
- Jeux pour enfants vieillissants et en mauvais état, dont la conception est à revoir (sécurisation portails et barrières, offre à diversifier pour toucher plus de tranches d'âge)
- Manque de végétation, notamment strates basses (arbustes, fleurs...)

## 6. Les enjeux et objectifs du projet

### 6.1. Enjeux urbains

Les enjeux urbains relatifs au projet se déclinent comme suit :

#### 1. Améliorer le confort des modes actifs

- Redonner de l'espace aux piétons et aux autres modes actifs en proposant une meilleure répartition : redimensionnement de la chaussée, diminution l'espace dévolu au stationnement et sécurisation des traversées piétonnes, agrandissement du parvis de l'église
- Modifier les revêtements inadaptés ou dégradés
- Créer des rampes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

#### 2. Connecter les espaces entre eux

- Favoriser les liaisons entre l'espace du square et le lycée
- Permettre une déambulation piétonne plus fluide sur la place, sans obstacle physique

### 6.2. Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du projet se déclinent comme suit :

#### 1. Désimperméabilisation des sols

- Lutte contre l'îlot de chaleur / puits de fraîcheur
- Amélioration du cycle de l'eau : infiltration des eaux pluviales comme enjeu et prérequis à l'aménagement

#### 2. Confort climatique

- Conforter ce lieu de fraîcheur en centre-ville

#### 3. Trame écologique

- Diversification des formes de végétation - ajouter de la végétation basse et moyenne (fleurs, parterres, arbustes, espaces enherbés...)

### 6.3. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux du projet se déclinent comme suit :

1. **Offrir un espace public accueillant pour l'ensemble des habitants et visiteurs** quel que soit leur âge, les familles, les jeunes, les femmes

#### 2. Conforter cet espace comme un lieu de rencontres et de convivialité

- Développer de nouveaux usages pour améliorer la répartition de fréquentation de l'espace public
- Conforter les usages existants en équilibrant leur répartition

#### 3. Sécuriser les espaces dédiés aux enfants et aux adolescents

- Sécuriser le parvis du groupe scolaire et du lycée, maintenir un espace large
- Proposer de nouveaux espaces de jeux sécurisés pour les enfants, avec une meilleure offre de jeux

## 7. Intentions d'aménagement

Les intentions générales d'aménagement à l'échelle de la place Edgar Quinet et de l'allée Vendôme Sud sont les suivantes :

- Agrandir l'espace square
- Renforcer l'offre en jeux pour enfants
- Améliorer l'image de cet espace aujourd'hui vieillissant
- Aménager l'espace devant le lycée Edouard Herriot (supprimer son caractère viaire)
- Réduire la présence des voitures
- Améliorer les cheminements piétons et permettre l'accessibilité PMR
- Sécuriser le parvis de l'Eglise St Pothin
- Améliorer la présence végétale sur le secteur
- Offrir de nouveaux usages pour les habitants, correspondant à leurs demandes

### 7.1. Détail de l'aménagement proposé

#### Ouverture et agrandissement de l'espace square, renforcement de l'offre de jeux pour enfants et implantation d'autres usages

Afin d'agrandir l'aire de jeux existante dans le square et de sécuriser cet espace de jeux, il est proposé d'agrandir le square côté Nord ainsi que de piétonniser l'allée située au Nord du square. Cette piétonnisation s'accompagne de la suppression du stationnement implanté sur cette allée (29 places de stationnement).

Par ailleurs, le square, aujourd'hui clôturé avec seulement 2 entrées retrouvera le caractère ouvert qui a prévalu lors de sa création. Seules les aires de jeux seront sécurisées par des barrières adaptées, la déambulation sera libre sur le reste de l'espace.

L'agrandissement du square permettra d'y implanter d'autres usages et de créer plusieurs ambiances (espaces dynamiques / espaces calmes). Ces usages ne sont pas encore définis et dépendront des retours de la concertation. Parmi les pistes ont été identifiés :

- la possible implantation de jets d'eau
- l'implantation de mobilier de jeux (jeux d'échecs ou autres) ou de mobiliers sportifs / ludiques

La végétation au sein du square sera renforcée, des espaces de détente pourront être implantés tandis que d'autres espaces plus denses permettront d'apporter des strates différentes et d'animer l'espace en toutes saisons : arbustes bas, fleurs et couvre-sols.

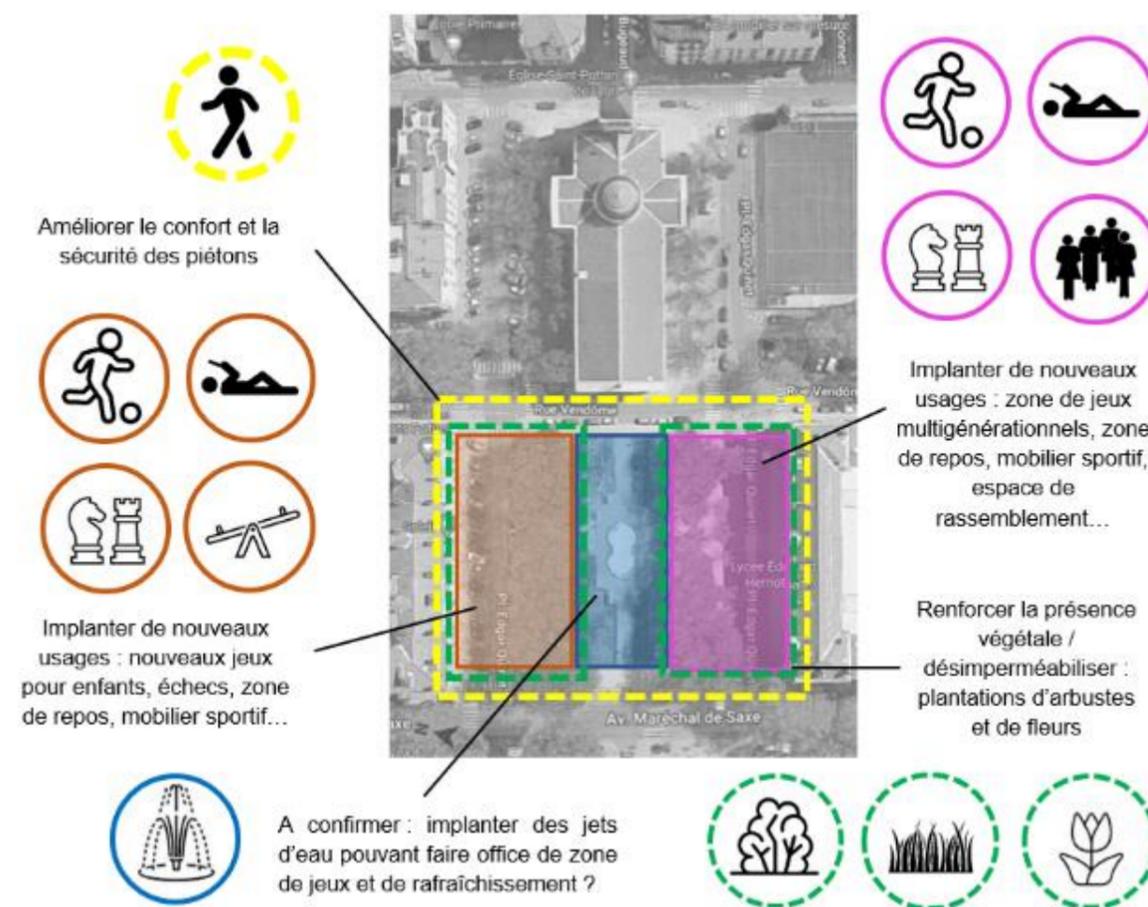


Figure 29 : Schéma d'intentions de projet – Place Quinet

#### Aménagement de l'espace devant le lycée Edouard Herriot

L'espace devant le lycée retrouvera sa vocation de parvis sécurisé pour les étudiants, avec des revêtements plus adaptés à la déambulation piétonne. Des espaces de repos pourront être créés à proximité de l'entrée du lycée, et un grand espace restera dégagé afin de maintenir une zone de sécurité incendie. Ce parvis pourra accueillir également des zones de jeux multigénérationnelles afin que l'espace soit utilisé et partagé par tous.

#### Sécurisation du parvis de l'église St Pothin

Afin de sécuriser le parvis de l'église Saint-Pothin, il convient d'apaiser la rue Vendôme dans sa section attenante à l'église. Cet apaisement prendra la forme d'un aménagement sous forme de plateau, ainsi que de la suppression du stationnement situé au droit de l'église et entre l'église et le square (8 places de stationnement).

### Réaménagement l'allée Vendôme entre l'église Saint Pothin et la rue Vauban

L'allée Vendôme entre l'église Saint-Pothin et la rue Vauban sera réaménagée dans le cadre du projet :

- suppression du stationnement situé actuellement entre les deux rangées de platanes et sur la contre-allée longeant le stade et végétalisation des pieds d'arbres, afin d'assurer leur bonne santé : 50 places de stationnement.
- Aménagement d'une promenade : un cheminement piéton pourrait être créé entre les arbres, et des assises ainsi que du mobilier ludique pourraient y être implantés. Afin de créer un lien entre le lycée et le stade Quinet, du mobilier sportif ou la mise en place d'un parcours ludique pourrait être aménagé sous les platanes. A terme, cette promenade plantée qui accueillera de nouveaux usages pourra se poursuivre sur l'allée Vendôme, depuis le Nord de l'église (rue de Sèze) jusqu'au cours Lafayette.

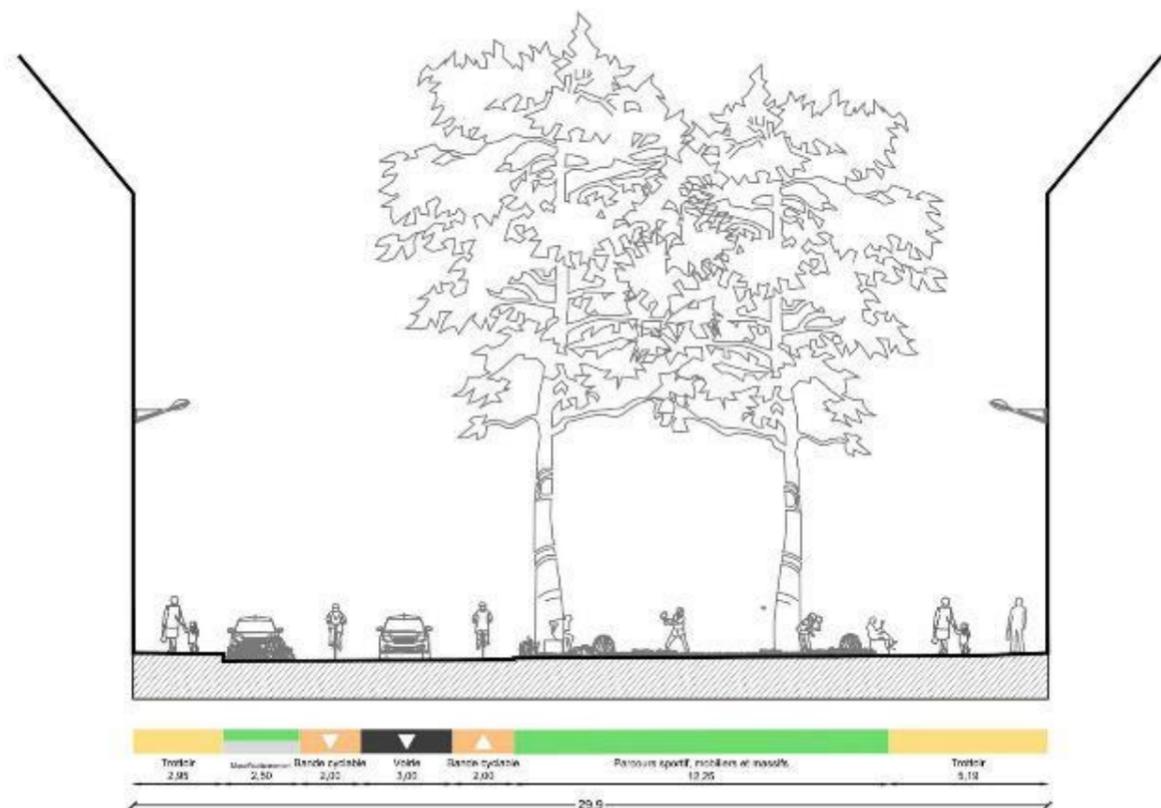
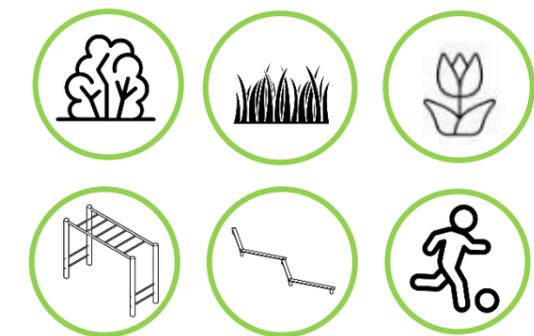


Figure 30 : Coupe schématique de l'allée Vendôme Sud projetée



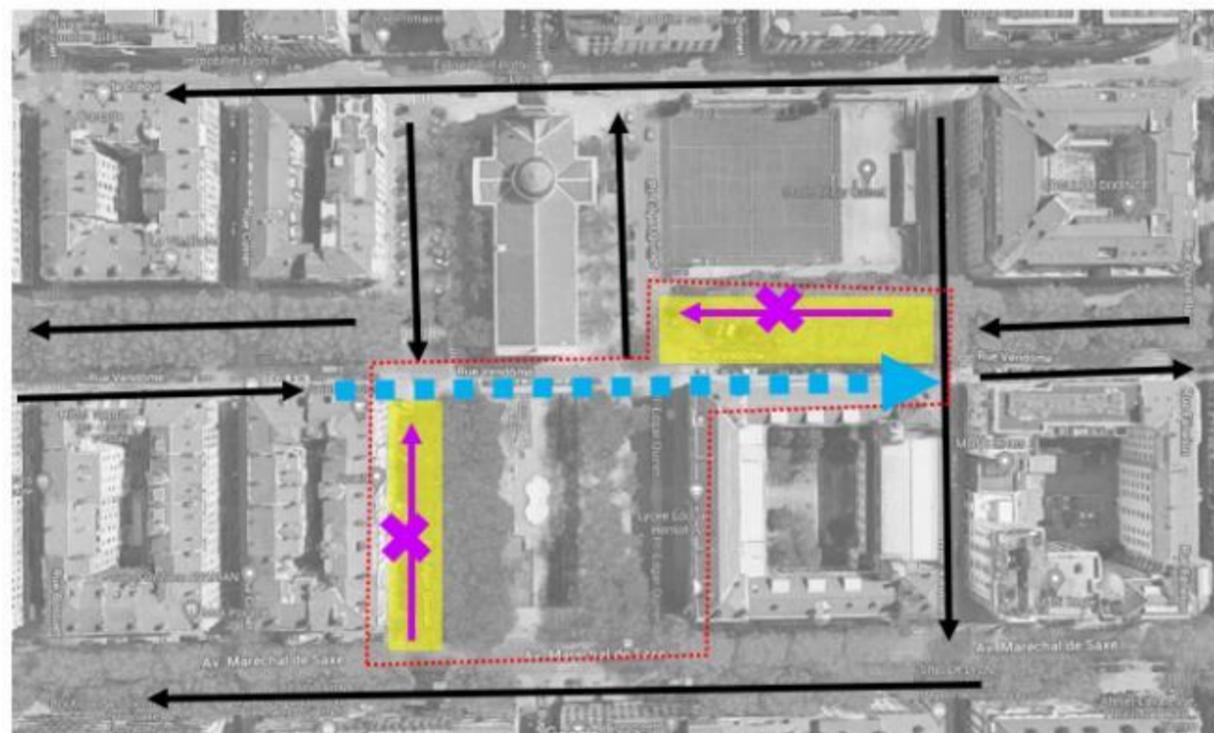
Améliorer le confort et la sécurité des piétons



Plantations / Désimperméabilisation / Implantation de nouveaux usages : parcours sportif et ludique, zone de repos, promenade plantée, cheminements...

Figure 31 : Schéma d'intentions de projet – Allée Vendôme Sud

### Impacts des aménagements sur la circulation et le stationnement



-  Sens de circulation existants conservés – circulation des véhicules maintenue
-  Voirie apaisée – traversée douce de la place Edgar Quinet – aménagements spécifiques destinés à faire ralentir les véhicules – suppression de 8 places de stationnement
-  Nouveaux espaces piétonnés pour redonner une place aux piétons et sécuriser les différents aménagements notamment les jeux pour enfants
-  Sens de circulation supprimés : l'allée Edgar Quinet Nord et la contre-allée Vendôme Sud ne seront plus circulables mais resteront accessibles pour les services de secours, de livraisons et pour les riverains lors d'évènements particuliers – suppression de 79 places de stationnement (50 sur l'allée Vendôme Sud et 29 sur l'allée Quinet Nord)

Figure 32 : Schéma des impacts sur la circulation et le stationnement

## 8. Références et exemples d'usages

### 8.1. Aménagement de la place Edgar Quinet

Pour mieux visualiser les aménagements possibles sur la place Edgar Quinet Ouest, voici des exemples d'espace public et d'usages à implanter :

- **Espace de jets d'eau (plus ou moins hauts)**



- **Espaces de jeux multigénérationnels**



- **Espaces végétalisés (plus ou moins denses)**

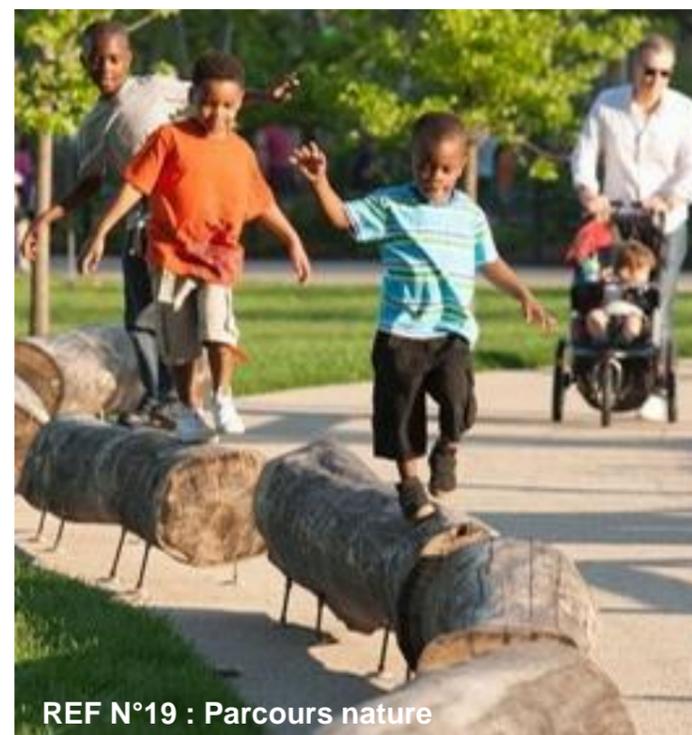


- **Espaces de repos**



- Espace de jeux pour enfants





- **Espaces de jeux pour adolescents / adultes**



## 8.2. Aménagement de l'allée Vendôme entre l'église Saint Pothin et la rue Vauban

Pour mieux visualiser les aménagements possibles sur l'allée Vendôme entre l'église Saint Pothin et la rue Vauban, voici des exemples d'espace public et d'usages à implanter :

- **Espaces de parcours ludiques :**



- **Espaces végétalisés (plus ou moins denses) :**



## 9. Les enjeux de la concertation

La concertation sur le projet a pour objectif de recueillir les contributions et les avis de l'ensemble des usagers actuels et futurs ainsi que des riverains de l'espace public, sur le fonctionnement, les améliorations souhaitables et les transformations envisageables pour le réaménagement de la Place Edgar Quinet de l'allée Vendôme Sud.

Pour guider les contributions, les questions posées sont les suivantes :

- **Quels nouveaux usages peut-on développer sur la Place Edgar Quinet ? Sur l'allée Vendôme entre l'église Saint Pothin et la rue Vauban ? Pour quel public ?**
- **Quelle place donne-t-on aux différents usages :** activités physiques ? Ludiques ? détente ? espaces verts ? jeux d'enfants ? stationnement ?
- **Comment animer ces espaces demain ?**
- **Quelle future ambiance sur la Place Edgar Quinet et sur l'allée Vendôme Sud en termes paysagers, en termes de mobilier, ... ?**

Pour donner votre avis sur le projet, plusieurs outils et lieux sont mis à votre disposition :

- **le questionnaire en ligne** sur la plateforme participative [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com)



- **la réunion publique organisée le 7 septembre 2023 en mairie de Lyon**
- **les registres disponibles** en mairie de Lyon 6<sup>ème</sup> et à l'accueil de la Métropole de Lyon
- **l'adresse e-mail dédiée au projet :** [concertation.quinetlyon6@grandlyon.com](mailto:concertation.quinetlyon6@grandlyon.com)

## 10. Les étapes du projet

Les études d'avant-projet viendront se nourrir des retours de la concertation pour élaborer un programme d'aménagement pour l'ensemble de la place.

Des arbitrages interviendront afin de prioriser les aménagements réalisés dans une première phase de travaux qui interviendra en 2025-2026, les aménagements du périmètre global intervenant postérieurement à 2026.



Figure 33 : Planning prévisionnel de l'opération d'aménagement de la place Edgar Quinet et de l'allée Vendôme Sud